

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 536

26 février 2015

SOMMAIRE

Atoll Portfolio	25725	OXEA Finance S.à r.l.	25698
Aux Délices du Wok S.à r.l.	25725	OXEA Holding 2 S.à r.l.	25701
Avatar S.A.	25724	OXEA Holding S.à r.l.	25699
Capcon	25727	Oxea S.à r.l.	25702
Fischer Invest	25726	Paradocs Manco	25704
Lares Holding S.A.	25682	Parry S.à r.l.	25704
Lux 1 Starlight S.à r.l.	25728	Realty Business Center S.A.	25721
Luxresources S.A. SPF	25682	RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l.	25707
Maison & Décoration S.à r.l.	25683	Rhein-Main AT1 Funding I S.à r.l.	25705
Makalu S.A.	25683	Saint-Paul Luxembourg S.A.	25685
Mavica Investments S.A.	25683	Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l.	25688
MedBridge Investments S.à.r.l.	25682	Second Euro Industrial Finance S.à r.l. ...	25689
Mill Luxembourg Holdings 1	25682	SW Design S.A.	25722
More Than Fuels S.A.	25728	Teide Re S.A.	25723
MStar JVCo Lux S.à r.l.	25728	Télésiège 2000 S.à r.l.	25723
Multi Electronics Sàrl	25728	The Glove Technology	25722
Natixis Bank	25689	Vauban Development S.A.	25723
N.E.I. (New European Invest)	25689	Villefranche Immo	25724
NewNet Communication Technologies S.à r.l.	25690	Vodafone Payment Solutions S.à r.l.	25723
Nico 21 Lux	25690	Waterview Sàrl	25724
«Nord Est Asset Management»	25690	WAVE Consult S.A.	25724
NovEnergia II Italian Portfolio SA	25690	Weilan S.A.	25724
NP Holdings S.à r.l.	25704	Woodimmo S.A.	25684
Orego S.à r.l.	25697		
Orkor Luxco C S.à r.l.	25694		

MedBridge Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 546.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.875.

En date du 29 décembre 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé MedBridge GP S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 125 parts sociales à PAREAST S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert;

- l'associé MedBridge LP S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 875 parts sociales à PAREAST S.à r.l., précité, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique est PAREAST S.à r.l., précité, avec 1000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012853/16.

(150014593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Mill Luxembourg Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.460.

EXTRAIT

En date du 23 janvier 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 9 janvier 2015;

- La nomination de Thuy Uyen Nguyen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérante B de la Société, est acceptée avec effet au 9 janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012857/16.

(150015302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Luxresources S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012847/10.

(150015077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Lares Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 41.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012828/10.

(150014792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Maison & Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 171.796.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012865/10.

(150014710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Makalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 121.942.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2015 que:
- Le siège de la société a été transféré du 30, Boulevard Royal L-2249 Luxembourg au 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012866/13.

(150014837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAVICA INVESTMENTS S.A.», avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.476 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 10 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés une unique fois suivant acte de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2000 publié audit Mémorial C sous le numéro 709 du 29 septembre 2000.

L'Assemblée générale est ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Madame Babsi Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Julien Demelier-Moerenhout, employé, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'Assemblée générale élit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre la Société «MAVICA INVESTMENTS S.A.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Roger CAURLA, Maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Sinnes, J. Demelier-Moerenhout, G. Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/150. Reçu douze euros.12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012872/71.

(150015244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Woodimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

L'an deux mille quatorze, le 19 décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de WOODIMMO S.A. une société anonyme ayant son siège social au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-94198, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 21 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 17 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

An vertu d'un mandat qui lui a été conféré par résolutions adoptées en date du 1^{er} décembre 2014 par le Conseil d'Administration de WOODIMMO S.A. dont une 2 copie, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

2) Qu'en vertu de l'Article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à CINQ MILLIONS d'EUROS (5.000.000,- EUR), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros et qu'en vertu du même Article 3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital via la procédure du capital autorisé.

3) Que le Conseil d'Administration de la Société a lors de la réunion du 18 novembre 2014 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 3 des statuts de la Société, décidé, de procéder à une augmentation du capital social souscrit via le capital autorisé à concurrence de HUIT CENT DIX MILLE CENT EUROS (810.100,-EUR) par l'émission au pair de huit mille cent une (8.101) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4) Que conformément au bulletin de souscription reçu le 21 novembre 2014, le Conseil d'Administration de la Société a lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2014 dont une copie restera annexée au présent acte, constaté que 3 toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de HUIT CENT DIX MILLE CENT EUROS (EUR 810.100,-),

b) Que l'existence et la valeur de cette créance a été certifiées par un rapport émis en date du 28 novembre 2014 par le réviseur d'entreprises, «AUMEA PARTNER S.à r.l.», ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, qui conclut comme suit:

«Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

c) La preuve tant de l'apport que de la propriété de la créance apportée par l'Actionnaire a été donnée au notaire instrumentant.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du conseil d'administration et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 1^{er} décembre 2014, le premier alinéa de l'Article 3 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent quarante-et-un mille cent euros (EUR 841.100,-), divisé en huit mille quatre cent onze (8.411) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille neuf cent cinq euros (1.905,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62309. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012467/62.

(150013746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147.973,

constituée suivant acte de réalisation de scission reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1905 du 1^{er} octobre 2009,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, numéro 1764 du 3 août 2011.

L'assemblée est ouverte à 15:30 heures et est présidée par Mme Bernadette REUTER-WAGNER.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée M. Paul PECKELS.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Paul PECKELS.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau, les représentants des actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau, les représentants des actionnaires et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant, savoir: Refonte complète des statuts

II.- La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Il existe actuellement quinze mille sept cents (15.700) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la société de quinze millions sept cent mille euros (EUR 15.700.000.-).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale, décide de procéder à une refonte totale des statuts, sans toutefois modifier, ni le nom, ni le capital social, ni la durée, pour donner aux statuts la teneur nouvelle suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «Saint-Paul Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale prise dans les formes requises pour les modifications statutaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et des médias.

La société a également pour objet l'édition de publications électroniques et en général toute activité de développement et d'exploitation d'applications et de contenu télématique, ainsi que leur diffusion par tous moyens et supports.

La société a aussi pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette énumération ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet.

Elle pourra faire toutes opérations artisanales, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra en outre s'intéresser, par voie de participations, dans toutes autres affaires, entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quinze millions sept cent mille euros (EUR 15.700.000,-), représenté par quinze mille sept cents (15.700) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quinze ans révolus.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président.

En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par le vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents du conseil d'administration.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'assemblée générale pourra procéder à l'élection d'un nouvel administrateur. En attendant cette nomination, la place restera vacante et aucune cooptation ne sera possible.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, du vice-président ou à la demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (la présence par ou visioconférence, téléconférence étant admise), une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, e-mail ou fax.

Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut toutefois représenter qu'un seul administrateur absent.

En outre, la validité de chaque mandat de représentation est limitée à une seule réunion du Conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 11. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur ou à une tierce personne.

Ce délégué à la gestion journalière portera le titre de «directeur général» et sera nommé et révoqué par le Conseil d'administration,

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils seront rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

A ce titre, l'Assemblée Générale pourra notamment procéder à la nomination du Comité de direction, du Comité de rémunération, du Comité éditorial ainsi que du Comité d'audit.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit chaque année, le dernier mercredi du mois de mars, à cinq heures de l'après-midi au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède données à l'assemblée, les membres du bureau et les représentants des Quatrième et dernier actionnaires tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms feuillets usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire

Signé: B. Reuter-Wagner, P. Peckels et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/93. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012373/151.

(150014276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Second Euro Industrial Dombassle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.136.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2014, que:

- Mme Monika KRAUSOVA, Gérant B de la Société a démissionné avec effet immédiat;

- M. Sascha JÖRGES, né le 6 juin 1977 à Langen (Allemagne) et résidant professionnellement au 14, Haydnstrasse, 64546 Mörfelden-Walldorf, Allemagne, a été nommé Gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013005/16.

(150014503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.278.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 novembre 2014, que:

- Mme Monika KRAUSOVA, Gérant B de la Société a démissionné avec effet immédiat;

- M. Sascha JÖRGES, né le 6 juin 1977 à Langen (Allemagne) et résidant professionnellement au 14, Haydnstrasse, 64546 Mörfelden-Walldorf, Allemagne, a été nommé Gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013006/16.

(150014632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Natixis Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.160.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Natixis Bank, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 32.160, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 13 octobre 2010, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2010, LAC/2010/43018, aux droits de soixante-quinze euros (75.- €), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100153189 en date du 8 octobre 2010, une erreur matérielle s'est glissée dans la septième résolution, quant au nom du premier administrateur nommé, Monsieur Georges Eric de la Brunière, qui aurait dû se lire " NIVELLEAU de la BRUNIERE" et non pas " de la Brunière".

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1402. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012892/23.

(150014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

N.E.I. (New European Invest), Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.259.

—
Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2015 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt est nommé en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Dan EPPS, démissionnaire, avec effet immédiat pour un mandat d'une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- La démission de Monsieur Dan EPPS en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015012890/18.

(150015358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

«Nord Est Asset Management», Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 et 14 juin 2013

En date du 13 et 14 juin 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Monsieur Paolo Crozzoli en tant que Président avec effet au 13 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nord Est Asset Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015012899/14.

(150015185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

NewNet Communication Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.077.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 9 janvier 2015

Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la liberté, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NewNet Communication Technologies S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015012896/15.

(150014666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

NovEnergia II Italian Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 144.271.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012900/10.

(150015219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Nico 21 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.404.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NICO 21 LUX S.A.», ayant son siège social à L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 175.404, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 836, en date du 9 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 14, rue Saint Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de UN MILLION SIX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 1.620.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à UN MILLION SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.651.000,-) par la création et l'émission de TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE (3.240.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE CENTIMES D'EUROS (EUR 0,50), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles actions par:

- La société FINIC XXI S.à.r.l, société à responsabilité limitée de droit français avec son siège social au 18, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 434 995 718, pour UN MILLION HUIT CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE (1.813.794) actions par l'apport en nature de TROIS CENT DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (302.299) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christophe NICOLETTA, entrepreneur, né le 4 août 1966 à Thionville (France), demeurant 233 A, route de Kayl L-3514 Dudelange (Luxembourg), pour TROIS CENT VINGT ET UN MILLE (321.000) actions par l'apport en nature de CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENTS (53.500) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Denis TISSERAND, salarié, né le 14 mars 1963 à Besançon (France), demeurant 3, rue des Charmilles F-90300 Valdoie, pour TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE (324.000) actions par l'apport en nature de CINQUANTE-QUATRE MILLE (54.000) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Alain HUTEAU, salarié, né le 25 avril 1967 à Nancy (France), demeurant 7, rue Marc Lavetti F-02820 Corbeny, pour DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) actions par l'apport en nature de QUARANTE MILLE (40.000) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christian LECLERC, salarié, né le 5 septembre 1969 à Wassy (France), demeurant 151, rue Albert Voilquin F-88140 Bulgnéville, pour CENT VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (129.996) actions par l'apport en nature de VINGT ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX (21.666) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Philippe HALLET, salarié, né le 18 février 1969 à Reims (France), demeurant 22, rue Saint Vincent F-51390 Courmas, pour CENT VINGT SEPT MILLE HUIT (127.008) actions par l'apport en nature de VINGT ET UN MILLE CENT SOIXANTE HUIT (21.168) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son

siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Madame Martine SCHEFFER, directrice financière, née le 21 septembre 1958 à Moyeuve-Grande (France), demeurant 2, impasse de la Fontaine F-54580 Saint Ail, pour SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENTS (70.800) actions par l'apport en nature de ONZE MILLE HUIT CENTS (11.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Stéphane MARCADET, salarié, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant 379, rue de la Motte F-62132 Boeucres, pour SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENTS (70.800) actions par l'apport en nature de ONZE MILLE HUIT CENTS (11.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Madame Tania PICHON RETOURNARD, salariée, née le 29 avril 1971 à Nancy (France), demeurant 19, rue Nicolas Gauvin F-54180 Heillecourt, pour SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENTS (64.800) actions par l'apport en nature de DIX MILLE HUIT CENTS (10.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christophe FERET, salarié, né le 30 juillet 1967 à Verveuil s/ Avre (France), demeurant 75, rue Pereira F-78100 Saint Germain en Laye, pour SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENTS (64.800) actions par l'apport en nature de DIX MILLE HUIT CENTS (10.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Thierry GRANGE, salarié, né le 4 décembre 1962 à Amnéville (France), demeurant 6, allée des Prés Saint Jacques F-57050 Plappeville pour TREIZE MILLE DEUX (13.002) actions par l'apport en nature de DEUX MILLE CENT SOIXANTE SEPT (2.167) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de UN MILLION SIX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 1.620.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à UN MILLION SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.651.000,-) par la création et l'émission de TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE (3.240.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQUANTE CENTIMES D'EUROS (EUR 0,50), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

- La société FINIC XXI S.à.r.l, société à responsabilité limitée de droit français avec son siège social au 18, rue de Gandrange F- 57185 Vitry-sur-Orne, ici représentée par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle déclare souscrire pour UN MILLION HUIT CENT TREIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE (1.813.794) actions par l'apport en nature de TROIS CENT DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (302.299) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christophe NICOLETTA, entrepreneur, né le 4 août 1966 à Thionville (France), demeurant 233, A route de Kayl L-3514 Dudelange (Luxembourg), ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour TROIS CENT VINGT ET UN MILLE (321.000) actions par l'apport en nature de CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENTS (53.500) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Denis TISSERAND, salarié, né le 14 mars 1963 à Besançon (France), demeurant 3, rue des Charmilles F-90300 Valdoie, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour TROIS CENT VINGT QUATRE MILLE (324.000) actions par l'apport en nature de CINQUANTE QUATRE MILLE (54.000) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Alain HUTEAU, salarié, né le 25 avril 1967 à Nancy (France), demeurant 7, rue Marc Lavetti F-02820 Corbeny, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) actions par l'apport en nature de QUARANTE MILLE (40.000) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christian LECLERC, salarié, né le 5 septembre 1969 à Wassy (France), demeurant 151, rue Albert Voilquin F-88140 Bulgnéville, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) actions par l'apport en nature de QUARANTE MILLE (40.000) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Philippe HALLET, salarié, né le 18 février 1969 à Reims (France), demeurant 22, rue Saint Vincent F-51390 Courmas, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour CENT VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE (129.996) actions par l'apport en nature de VINGT ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX (21.666) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Madame Martine SCHEFFER, directrice financière, née le 21 septembre 1958 à Moyeuvre Grande (France), demeurant 2, impasse de la Fontaine F-54580 Saint Ail, ici représentée par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle déclare souscrire pour SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENTS (70.800) actions par l'apport en nature de ONZE MILLE HUIT CENTS (11.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Stéphane MARCADET, salarié, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant 379, rue de la Motte F-62132 Boeucres, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENTS (70.800) actions par l'apport en nature de ONZE MILLE HUIT CENTS (11.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Madame Tania PICHON RETOURNARD, salariée, née le 29 avril 1971 à Nancy (France), demeurant 19, rue Nicolas Gauvin F-54180 Heillecourt, ici représentée par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle déclare souscrire pour SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENTS (64.800) actions par l'apport en nature de DIX MILLE HUIT CENTS (10.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiées de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Christophe FERET, salarié, né le 30 juillet 1967 à Verveuil s/ Avre (France), demeurant 75, rue Pereira F-78100 Saint Germain En Laye, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENTS (64.800) actions par l'apport en nature de DIX MILLE HUIT CENTS (10.800) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiées de droit français avec son siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

- Monsieur Thierry GRANGE, salarié, né le 4 décembre 1962 à Amnéville (France), demeurant 6, allée des Prés Saint Jacques F-57050 Plappeville, ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel déclare souscrire pour TREIZE MILLE DEUX (13.002) actions par l'apport en nature de DEUX MILLE CENT SOIXANTE SEPT (2.167) actions de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français avec son

siège social au 13/15, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro B 509 307 872, immatriculée le 8 décembre 2008.

La preuve de propriété des actions apportées par les différents souscripteurs résulte du Livre des mouvements de titres de la société NICO 21 S.A.S., société par actions simplifiée de droit français, prénommée, dont une copie restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1, un rapport établi par la société Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 15 décembre 2014 qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa du paragraphe 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société s'élève à UN MILLION SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.651.000,-), représenté par TROIS MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE (3.302.000) actions de valeur nominale de CINQUANTE CENTIMES D'EUROS (EUR 0,50), chacune.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB, A. SIEBENALER, J. BATTISTEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012903/213.

(150014935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Orkor Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.689.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December,
before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orkor Luxco 2 S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177728 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 10 and 15 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orkor Luxco C S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 2 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies number B 192689 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of fifty-nine million eight hundred seventy-seven thousand sixty-seven euro (EUR 59,877,067.-) by Orkor Luxco 2 S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of fifty-nine million eight hundred seventy-seven thousand sixty-seven euro (EUR 59,877,067.-) and to fully pay in cash for this share.

The amount of fifty-nine million eight hundred seventy-seven thousand sixty-eight euro (EUR 59,877,068.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orkor Luxco 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177681 (l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 10 et 15 décembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orkor Luxco 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192689 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante-sept euros (EUR 59.877.067,-) par Orkor Luxco 2 S.à r.l à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante-sept euros (EUR 59.877.067,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinquante-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante-huit euros (EUR 59.877.068,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012910/143.

(150015092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Orego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.462.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- La société B.W.E. S.A., ayant son siège social au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B172.258, (l'"associée unique"),

ici représentée par Monsieur Johny Silva Fonseca, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, (le "mandataire"), agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 décembre 2014, laquelle, après avoir été signée signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée OREGO S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 107.462, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 8 septembre 2005, non modifié depuis.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS), représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

III.- Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que l'associée unique est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que l'associée unique se nomme liquidateur de la société et en cette qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SILVA FONSECA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012916/48.

(150015058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

OXEA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 153.453.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OXEA Corporation, a corporation formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, and with its principal offices at 1505 West LBJ Freeway, Dallas, Texas 75234, registered under number 4261033, represented by Véronique Pourtier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "OXEA Finance S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 153.453, incorporated on 3 June 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1362 of 2 July 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 December 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 600 of 6 March 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The item on which resolutions are to be passed is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Strassen."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and to consequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OXEA Corporation, une entité constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1505 West LBJ Freeway, Dallas, Texas 75234, immatriculée sous le numéro 42610, représentée par Véronique Pourtier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle devra être enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique»),

étant l'Associé Unique et détenant la totalité des douze-mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans «OXEA Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 153.453, constituée le 3 juin 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1362 du 2 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 600 du 6 mars 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

II) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et modification en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18460. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015012918/80.

(150014585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.857.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 153.422.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OXEA S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 872,664, with registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 122.023, represented by Véronique Pourtier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder and holding all one hundred and thirty-two million eight hundred and fifty-seven thousand five hundred (132,857,500) shares in issue in "OXEA Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and registered with the Luxembourg Registre de

Commerce et des Sociétés under number B 153.422, incorporated on 2 June 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1378 of 5 July 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 December 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 662 of 13 March 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The item on which resolutions are to be passed is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Strassen."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and to consequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OXEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, au capital social de EUR 872 664, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 122.023, représentée par Véronique Pourtier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle devra être enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique»),

étant l'Associé Unique et détenant la totalité des cent-trente-deux millions huit-cent-cinquante-sept-mille-cinq-cents (132.857.500) parts sociales émises dans «OXEA Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 153.422, constituée le 2 juin 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1378 du 5 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 662 du 13 mars 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

II) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et modification en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la

demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18458. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015012920/80.

(150014561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.782.900,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OXEA Holding S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 132,857,500, with registered office 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153.422, represented by Véronique Pourtier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder and holding all one hundred and twenty-four million seven hundred and eighty-two thousand nine hundred (124,782,900) shares in issue in "OXEA Holding 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 178.333, incorporated on 20 June 2013 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2025 of 21 August 2013. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 December 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 657 of 13 March 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The item on which resolutions are to be passed is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Strassen."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and to consequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de Décembre.

Par-devant Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,.

A comparu:

OXEA Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, au capital social de EUR 132.857.500, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 153.422, représentée par Madame Véronique Pourtier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle devra être enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique»),

étant l'Associé Unique et détenant la totalité des cent-vingt-quatre millions sept-cent-quatre-vingt-deux-mille neuf-cents (124.782.900) parts sociales émises dans «OXEA Holding 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 178.333, constituée le 20 juin 2013 suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2025 du 21 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 657 du 13 mars 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

II) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et modification en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18459. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015012921/83.

(150014576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Majan Energy B.V., a company incorporated and registered in the Netherlands, with registered number 5642791, having its registered office at 1118BH Schiphol, the Netherlands, Schiphol Boulevard 231, represented by Véronique Pourtier, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder and holding all eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four (872,664) shares in issue in "OXEA S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B

122.023, incorporated on 1 December 2006 by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 51 of 25 January 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 December 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 658 of 13 March 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The item on which resolutions are to be passed is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Strassen."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as from 1 January 2015 and to consequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de Décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Majan Energy B.V., une société constituée et enregistrée aux Pays-Bas, sous le numéro 5642791, ayant son siège social au 1118BH Schiphol, Pays-Bas, Schiphol Boulevard 231, représentée par Madame Véronique Pourtier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle devra être enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique»),

étant l'Associé Unique et détenant la totalité des huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre (872 664) parts sociales émises dans «OXEA S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 122.023, constituée le 1 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert et agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 51 du 25 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant acte reçu de du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 658 du 13 mars 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

II) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et modification en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la

demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18462. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015012922/80.

(150014534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Paradocs Manco, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.853.

I. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2014, les associés ont décidé de remplacer l'Associé-Gérant Commandité, Alter Domus International S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg par Paradocs Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. En date du 16 décembre 2014, l'associé commandité Alter Domus International S.à r.l., précité, a transféré son unique (1) part sociale de commandité à Paradocs Holding S.à r.l., précité, qui l'acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012923/15.

(150014855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Parry S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NP Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.332.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 14 Novembre 2014 que CVC Capital Partners VI Limited, ayant son siège social à Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 111863 a transféré 3.500.000 parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 1.092.725 parts sociales à CVC Capital Partners VI (A) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1611;

- 1.095.242 parts sociales à CVC Capital Partners VI (B) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1612;

- 1.114.161 parts sociales à CVC Capital Partners VI (C) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1635;

- 70.600 parts sociales à CVC Capital Partners VI (D) L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 24;

- 26.186 parts sociales à CVC Capital Partners Investment Europe VI L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1774;

- 101.086 parts sociales à CVC Capital Partners VI Associates L.P., un Limited Partnership, existant et régi selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1613;

Les associés de la Société sont désormais:

Associés

Nombre

	de parts sociales
CVC Capital Partners VI (A) L.P. prénommé	1.092.725
CVC Capital Partners VI (B) L.P. prénommé	1.095.242
CVC Capital Partners VI (C) L.P., prénommé	1.114.161
CVC Capital Partners VI (D) L.P., prénommé	70.600
CVC Capital Partners Investment Europe VI L.P., prénommé	26.186
CVC Capital Partners VI Associates L.P., prénommé	101.086
Total	<u>3.500.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Janvier 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015012924/46.

(150014493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Rhein-Main AT1 Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.727.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Maître James Murphy, solicitor, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, duly registered with the registrar of companies in Jersey under registration number 103230, having its registered office at 22 Grenville street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX acting in its capacity as sole trustee of RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST established under the laws of the Island of Jersey under an instrument of trust dated 22 October 2013,

by virtue of a proxy given under private seal on November 21, 2014

which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to state that:

1° RHEIN-MAIN AT1 FUNDING I S.À. R.L. a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.727, was incorporated by deed of Me Francis KESSELER, on 25 October 2013, published in the Mémorial C on 31 December 2013 number 3326.

2° The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided in five hundred (500) parts having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

3° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of “RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST”, prenamed, is the sole owner of all the parts of the Company.

4° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of “RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST”, prenamed, acting as sole partner at an extraordinary shareholders’ meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of “RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST” appoints itself as liquidator of the Company; it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act.

6° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of “RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST” declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of “RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST” subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company

are transferred to "RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST", prenamed, with immediate effect.

8° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of "RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST" resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of "RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST" resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of "RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST" resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of parts or any other securities shall be cancelled.

11° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED acting in its capacity as sole trustee of "RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST" resolves to approve the interim balance sheet of the Company as at November 21, 2014 in respect of the period from June 1, 2014 to November 21, 2014.

12° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Maître James Murphy, Solicitor, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de la société MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Isle de Jersey, enregistrée avec le registre des commerce de Jersey sous le numéro 103230, ayant son siège social au 22 rue Grenville, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant dans sa capacité de trustee de RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST établie selon un acte de fiducie en date de 22 Octobre 2013,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° RHEIN-MAIN AT1 FUNDING I S.A. R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 25 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3326, le 31 décembre 2013 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.727,

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

3° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustee de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustee de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST», prédésignée, agissant comme associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustee de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» se nomme liquidateur de la Société, disposera des pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui pourra s'avérer nécessaire ou utile afin de donner effet au présent acte.

6° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» déclare que toutes les dettes connues envers des tiers à la Société, y incluant tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société dissoute.

7° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» déclare de manière subséquente qu'elle a acquis la totalité des actifs et des passifs de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à «RHEINMAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST», prédésignée, avec effet immédiat.

8° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société et déclare ainsi qu'il n'est pas nécessaire de tenir une seconde assemblée générale extraordinaire et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale.

9° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour leurs mandats.

10° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» décide de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de tout autre titre;

11° MO NOMINEES (JERSEY) ONE LIMITED agissant dans sa capacité de trustée de «RHEIN-MAIN AT1 FUNDING ONE S.À R.L. CHARITABLE TRUST» décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société au novembre 21, 2014 concernant la période de juin 1, 2014 à novembre 21, 2014.

12° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au Luxembourg, au siège social de la Société, à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément, la partie comparante, agissant en sa dite qualité, requiert du notaire soussigné d'acter les précédentes déclarations.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015012986/136.

(150015325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.873.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 46a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 190635,

Here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company").

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by

- Fifty (50) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- Fifty (50) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- Fifty (50) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- Fifty (50) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- Fifty (50) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- Fifty (50) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- Fifty (50) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- Fifty (50) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- Fifty (50) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- Fifty (50) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share)

all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the

repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied per the terms described in Article 24 of the Articles of Association.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (including carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class of Ordinary Shares held by them, then;
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

Thereupon, RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribe to the five hundred (500) shares and agrees to pay the subscribed shares in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Marie Amet-Hermès, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B Managers

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium), on July 2, 1972, with professional address at Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium;
- Dr. Michael Weber, Partner, born in Munich, Germany on October 18, 1971, with professional address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.-euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190635

Ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l. (la «Société»)

La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- Cinquante (50) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
- Cinquante (50) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
- Cinquante (50) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
- Cinquante (50) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
- Cinquante (50) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
- Cinquante (50) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
- Cinquante (50) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
- Cinquante (50) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), et
- Cinquante (50) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I),

ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00), toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne

peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

6.3 Droit de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 24.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachat et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intermédiaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que: $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$.

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émise dans cette classe de Parts Sociales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance.

Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe Ordinaire auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe Ordinaire qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe I) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe H).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits, RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et déclare les libérer intégralement les parts souscrites par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium Belgique;

- Dr. Michael Weber, Partner, né à Munich (Allemagne) le 18 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.500 euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes, et signé par ces derniers avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015012990/749.

(150015055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Realty Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8364 Hagen, 19, an de Wissen.

R.C.S. Luxembourg B 88.565.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REALTY BUSINESS CENTER S.A." (numéro d'identité 2002 22 21 427), avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.565, constituée sous la dénomination "GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1446 du 7 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1170 du 7 novembre 2003, en date du 4 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 709 du 9 juillet 2004 et en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 633 du 28 mars 2006 et par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 694 du 20 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias VON DER DECKEN, administrateur de société, demeurant à Hagen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol à L-8364 Hagen, 19, an de Wissen et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol à L-8364 Hagen, 19, an de Wissen.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Hagen. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: VON DER DECKEN, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/625. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012993/58.

(150015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

SW Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.572.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société SW Design S.A. en date du 22 janvier 2015 à 11h30

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris les décisions suivantes:

- 1. Démission en qualité d'administrateur unique en date du 23/01/2015 d'Angélique VALDEVIT demeurant à F-57070 Metz; 1 rue Joseph Hénot.
- 2. Nomination en qualité d'administrateur unique en date du 23/01/2015 de Tonino LUISI demeurant à L-7595 Reckange; 25 rue de Septfontaines. Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 3. L'Assemblée décide d'accepter changement du siège social de la société SW DESIGN S.A. de L-2751 Luxembourg; rue Alphonse Weicker 5 à L-1660 Luxembourg; Grand Rue 36.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SW DESIGN SARL

Représenté par Tonino LUISI

Administrateur unique

Référence de publication: 2015013045/21.

(150015378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

The Glove Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2014 a décidé:

1. D'accepter la démission de Monsieur Choo Bin CHUAH en tant qu'administrateur avec date d'effet au 16 juillet 2013;
2. De révoquer la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L en tant que Commissaire aux comptes de la société;
3. De nommer la société FIDROYAL Sarl, dont le siège social est situé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B42317.
Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015013050/17.

(150015094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

En date du 30 décembre 2010 la société Marsh Management Services Luxembourg S.A. a été absorbée par la société Marsh Luxembourg S.A. renommée le jour même Marsh Management Services Luxembourg S.A.

Il y a lieu de préciser que Marsh Management Services Luxembourg S.A. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8801.

Un mandataire

Référence de publication: 2015013061/12.

(150014639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Télésiège 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.201.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013062/10.

(150014486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Vodafone Payment Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013078/10.

(150014974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Vauban Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 75.531.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société, tenue en date du 26 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes KSANTEX S. à r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619) à compter du 31 décembre 2014 à minuit.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société SEPRA INVEST S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015013079/20.

(150015405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Villefranche Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 151.053.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015013081/11.

(150014940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

WAVE Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerwee.
R.C.S. Luxembourg B 117.951.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013090/10.

(150014841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Waterview Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1455 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 85.124.

Le siège social de l'associé unique, Huber Lux Financing Co. S.à r.l., a changé et est désormais au 1A, rue Thomas Edison, L-1455 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013089/12.

(150014594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Weilan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.277.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 07 janvier 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour WEILAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2015013091/13.

(150014620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Avatar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 150.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 janvier 2015

L'Actionnaire unique décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société au 36, rue du laboratoire à L-1911 Luxembourg.

Référence de publication: 2015013188/10.

(150015688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Aux Délices du Wok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 3, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 135.761.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013187/10.

(150016142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ATOLL PORTFOLIO ("Assemblée"), une société d'investissement à capital variable soumise à la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ayant son siège social au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.863. La Société a été constituée le 3 octobre 2005 suivant un acte reçu par Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") page 50691 de 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés le 13 avril 2010 suivant un acte reçu par Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial page 60351 de 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian JEANROND, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine OLIGER, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le bureau étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.

2. Nomination de Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., représentée par Madame Carine Jayer, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont repris dans une liste de présence qui sera signée et varietur par les actionnaires, les porteurs de procurations, et les membres du bureau de l'Assemblée. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La première résolution à l'ordre du jour requiert un quorum de 50% des actions en circulation et ne peut être prise valablement qu'à la majorité des deux tiers des voix exprimées lors de l'Assemblée.

La seconde résolution à l'ordre du jour ne requiert aucun quorum et peuvent être prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été dûment convoquée par lettres recommandées en date du 8 décembre 2014.

IV. Il résulte de cette liste de présence sur les 62.327,788 actions en circulation, 47.743,577 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à la date de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société Mirabaud Asset Management (Europe) S.A., représentée par Madame Carine Jayet, ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le "Liquidateur").

- L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

- Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et effectuer toute opération, incluant celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, clauses résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

- Le Liquidateur sera autorisé à effectuer discrétionnairement, des avances en paiement du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

- Le Liquidateur n'est pas requis de dresser un inventaire et peut se référer aux documents comptables de la Société.

- Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, pour des opérations spécifiques et déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou personnes morales, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

- Le Liquidateur aura droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles du marché pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises agréés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tout connus du notaire, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, A. SIEBENALER, S. OLIGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63751. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013185/73.

(150015838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Fischer Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.484.

En date du 15 décembre 2014, l'Assemblée Générale des Actionnaires a pris la décision suivante:

Première résolution:

Nomination de Clara Wilhelmina Karsten, née le 20 février 1974 à Eindhoven, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Luxembourg à la fonction d'administratrice, avec effet du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six (6) ans.

Deuxième résolution:

Nomination de Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen, né le 2 décembre 1963 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Luxembourg à la fonction d'administrateur, avec effet du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six (6) ans.

A dater du 1^{er} janvier 2015, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Catharina Henrica Johanna van Lunen
- Clara Wilhelmina Karsten
- Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischer Invest

Catharina Henrica Johanna van Lunen

Administratrice

Référence de publication: 2015012687/24.

(150014689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Capcon, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.548.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

IST ERSCHIENEN:

SAW Consulting Group Ltd, eine Gesellschaft bestehend unter dem Recht von Malta, mit Sitz in 103, Archbishop Street, Valletta, Malta, eingetragen im Handelsregister von Malta unter der Nummer C65017,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren rechtmäßigen Vertreter Herrn Godwin E. BENCINI (ID 353642M),

er selbst hier vertreten durch Herr Robert ZWEERS, Informatiker, wohnhaft in 14, rue Bouvart, L-7519 Mersch,

gemäß einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Valletta (Malta) am 8. Januar 2015.

Diese Vollmacht, nach Unterzeichnung „ne varietur“ vom Notar und des Vollmachtnehmers bleibt dieser Urkunde beigebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes festzuhalten:

I. Er ist der alleinige Gesellschafter von CAPCON, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 14, rue Bouvart, L-7519 Mersch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 171.548, gegründet am 20. September 2012 gemäß einer Urkunde von Maître Marc LECUIT, Notar mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht am 16. Oktober 2012 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2562 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

II. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes, mit Wirkung zum 1. Januar 2015, von 14, rue Bouvart, L-7519 Mersch nach 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft; und

3. Verschiedenes.

Sodann hat die erschienene Partei den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Januar 2015, von 14, rue Bouvart, L-7519 Mersch nach 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 5, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm von nun an folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Zweers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1404. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013271/53.

(150015432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

**MStar JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux 1 Starlight S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.737.

—
EXTRAIT

Suite à un acte de novation signé sous seing privé en date du 30 août 2013, l'associé de la Société, M7 Real Estate LLP a transféré toutes ses obligations, intérêts et droits, qu'il détenait dans la Société, à M7 Real Estate LTD (Newco) Limited, ayant son siège social Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres, WC1V 6AY, Royaume-Uni et enregistré auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 08614287.

En date du 2 septembre 2013 l'associé de la Société, M7 Real Estate LTD (Newco) Limited, a changé de dénomination en M7 Real Estate LTD.

M7 Real Estate LTD, a transféré son siège social de Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres, WC1V 6AY, Royaume-Uni vers 26 Red Lion Square, WC1R 4AG, Londres, Royaume-Uni.

En date du 2 septembre 2013 l'associé de la Société, Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l à changé de dénomination en MStar Holdings Lux S.à r.l et a transféré le siège social de 4, rue Dicks, L-1417, Luxembourg vers 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

M7 MStar LLP, a transféré son siège social de Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres, WC1V 6AY, Royaume-Uni vers 26 Red Lion Square, WC1R 4AG, Londres, Royaume-Uni.

En suite a ce qui précède les associés de la Société sont:

- MStar Holdings Lux Sarl
- M7 Real Estate LTD
- M7 MStar LLP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Duncan Smith
Mandataire

Référence de publication: 2015012887/31.

(150014559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Multi Electronics Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Am Hock 2.

R.C.S. Luxembourg B 93.893.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012888/10.

(150015020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

More Than Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 96.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012885/10.

(150014850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.
